

URBANISME -AVIS D'ANNONCE DE PROJET-

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

DEMANDEUR	Monsieur KINET Louis
SITUATION DU PROJET	Rue Dupont, 45 à Marche-en-Famenne division 1, section A n° 21/2E
NATURE DU PROJET	<u>transformation d'un rez commercial en logement</u>
MOTIF DE L'ANNONCE	écart au guide communal d'urbanisme : absence d'un emplacement de stationnement sur domaine privé;
REFERENCE DOSSIER	PU/2025/067

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** tous les jours ouvrables au Département Urbanisme de la Ville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Département Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10/07/2025 au 25/08/2025 au Collège communal :

- par courrier recommandé à l'adresse suivante :
*Collège communal
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne*
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@marche.be

Toute réclamation transmise par courrier ou par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Les réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un accusé de réception seront considérées comme non réceptionnées et ne seront pas prises en compte dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande.

A Marche-en-Famenne, le 4 juillet 2025